



Département fédéral de
l'économie, de la formation et de
la recherche DEFR
Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Palais fédéral est
3003 Berne

Neuchâtel, le 15 février 2021

Concerne : COVID-19, décisions du Conseil fédéral du 17 février prochain

Monsieur le Président de la Confédération,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil fédéral,

Faisant référence aux revendications formulées par les associations économiques nationales, nos neuf associations cantonales vous font part de leur très vive inquiétude par rapport à la perspective du maintien des restrictions sanitaires les plus lourdes au-delà du 28 février prochain.

Cette situation ne ferait qu'aggraver les conséquences déjà désastreuses de cette pandémie sur l'économie et les entreprises. Dans un tel scénario, les faillites et les pertes d'emploi se multiplieraient sans doute rapidement dans les secteurs fermés d'autorité et auprès de leurs fournisseurs directs, malgré les indemnisations et les aides financières importantes déployées.

Le point de rupture est proche

Ainsi, pour de nombreux entrepreneurs et indépendants, le point de rupture est proche, tant le mécontentement, le désarroi et le découragement sont grands. D'une part, malgré la bonne volonté des services cantonaux, les aides financières promises mettent encore trop de temps à arriver, menaçant la survie immédiate des entreprises. D'autre part, l'absence de perspectives claires quant à une réouverture des activités devient excessivement pesante.

Il faut le comprendre, depuis bientôt une année des secteurs entiers de notre économie subissent la valse des fermetures et réouvertures. Avec tout ce que cela implique comme incertitude, manque à gagner économique, difficultés d'exploitation et dégradation de la santé mentale. Des dizaines de milliers de petits entrepreneurs, avec leurs familles, sont concernés.

A cela s'ajoutent un légitime sentiment d'injustice et une grande frustration, pour de nombreux établissements et entreprises contraints de fermer, alors même que les mesures de protection les plus strictes et les plus coûteuses ont été prises et sans qu'il ait été démontré leur rôle déterminant dans la propagation du virus.

A cet égard, la fermeture prolongée de petits cafés et commerces au-delà du 28 février, là où de grandes surfaces pourraient poursuivre leurs activités, susciterait une vive colère.

Celle-ci se propagerait assurément au sein de la population, qui témoigne d'une grande empathie envers les « petits » de l'économie. Le cas échéant, l'acceptation et le plein respect des mesures sanitaires en vigueur en seraient compromis.

L'économie neuchâteloise demande une réouverture des activités, à défaut un plan de sortie de crise et des aides plus rapides

Dans ce contexte pesant et préoccupant, il nous paraît important de plaider pour les éléments suivants :

- **Réouverture des commerces et établissements le 1^{er} mars 2021** : d'une manière ordonnée et rapide, les restrictions sont assouplies dans les commerces et établissements, là où les risques d'infection sont très faibles. Outre le respect strict de plans de protection déjà éprouvés, des mesures complémentaires contribueront à cet assouplissement, à savoir une politique encore plus active de tests, de traçage des contacts et de vaccination. Dans cette démarche, les associations professionnelles constitueront vos alliées pour soutenir vos mesures et informer leurs membres ;
- **Plan de sortie de crise** : l'absence de perspective quant à la réouverture de toutes les activités, ainsi qu'aux conditions précises de cette réouverture, constitue aujourd'hui le facteur d'incertitude le plus dommageable pour l'économie, mais aussi pour le sport et la culture. La population suisse n'a pas ménagé ses efforts depuis mars 2020, au prix de privations de liberté jamais vues depuis des décennies. Elle ne comprendrait pas que les Autorités continuent d'avancer dans cette crise sans pouvoir lui indiquer désormais un chemin de sortie, avec des scénarios compréhensibles ;
- **Mise à disposition immédiate d'aides suffisantes** : si le Conseil fédéral maintient la fermeture de certaines activités, les indemnités octroyées devront alors s'avérer plus rapides. Le Canton du Jura vient de mettre sur pied un modèle de renforcement des cas de rigueur. Un système d'avances permet aux entreprises jurassiennes concernées d'obtenir plus rapidement des liquidités en cas de besoin. Pour une entreprise, il est possible d'obtenir sans délai une avance de 20% de son chiffre d'affaires mensuel, la référence étant prise sur 2018 et 2019. Si elle remplit par la suite les critères fixés, l'avance sera transformée en une aide à fonds perdu. Dans le cas contraire, l'avance sera transformée en prêt sans intérêts, remboursable sur cinq ans. Sur la base de cette solution pragmatique, nous proposerions au Conseil fédéral d'étendre rapidement un tel modèle à toute la Suisse avec des avances qui seraient puisées dans des fonds fédéraux. Afin de tenir compte des effets dévastateurs d'une fermeture prolongée au-delà du 28 février prochain, le pourcentage de l'avance possible devrait être relevé à 30%.

En vous remerciant de votre engagement, en vous souhaitant du courage et en espérant aussi de la cohérence dans vos décisions, nous vous présentons, Monsieur le Président de la Confédération, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil fédéral, nos salutations les meilleures.

Copies

- Monsieur le Chancelier de la Confédération Walter Thurnherr
- Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash
- Madame Céline Vara, Conseillère aux Etats
- Messieurs Damien Cottier, Baptiste Hurni, Fabien Fivaz et Denis de la Reussille, Conseillers nationaux
- Membres de nos associations

Personne de contact

Florian Németi
Directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
Rue de la Serre 4
Case postale 2012
2001 Neuchâtel

Association industrielle et patronale (AIP)



Philippe Lebet, Président

Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah)



David Storrer, Président

Chambre immobilière neuchâteloise (CIN)



Guillaume Wildhaber, Président

Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI)



Alain Marietta, Président

Convention patronale de l'industrie horlogère (CPIH)



Philippe Bauer, Président

Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel (FER Neuchâtel)



Boris Petitpierre, Président



Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FNE)

Olivier Haussener, Président

Fédération neuchâteloise du second-œuvre (FNSO)

Philippe Bauer, Président

Union neuchâteloise des arts et métiers (UNAM)

Jean-Claude Baudoin, Président